



**REUNION DU BUREAU  
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU  
DU SAGE ALLIER AVAL**

30 juin 2008 – 9h-12h  
PONT-DU-CHATEAU

---

*COMPTE RENDU*

---

**Contact :**

Commission Locale de l'Eau du SAGE Allier aval  
*Structure porteuse : Etablissement Public Loire*  
12 avenue des Landais 63 170 AUBIERE  
Tél : 04 73 27 60 45  
Fax : 04 73 15 23 10  
e-mail : [emmanuel.amor@eptb-loire.fr](mailto:emmanuel.amor@eptb-loire.fr)  
[www.sage-allieraval.com](http://www.sage-allieraval.com)

# Réunion du bureau de la CLE – le 30 juin 2008

---

## Présences :

La liste détaillée des personnes présentes et excusées est reproduite en annexe.

## Ordre du jour de la réunion

- Présentation de l'agent mis à disposition pour le secrétariat du SAGE
- Présentation du rapport de diagnostic réalisé par les bureaux d'étude
- Contenu de la prochaine lettre du SAGE et point sur la communication
- Point sur le calendrier des réunions et sur l'avancée des études
- Discussion sur les projets pour lesquels l'avis de la CLE est sollicité
- Questions diverses

## Préambule

M. Bernard SAUVADE, Président de la CLE du SAGE Allier aval, cite les personnes excusées, rappelle l'ordre du jour de la réunion et fait procéder à la validation du dernier compte-rendu de réunion de bureau.

Aucune autre remarque n'est émise, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Il présente ensuite Nathalie Sauvanet, agent mis à disposition à temps partiel (30%) par la ville de Chamalières afin d'assurer le secrétariat du SAGE.

## 1. Diagnostic du SAGE

---

Laure BELMONT présente le rapport de diagnostic réalisé par les bureaux d'étude Asconit Consultants et Hydratec.

*Contenu de la présentation : cf. diaporama en ligne sur [www.sage-alieraval.com](http://www.sage-alieraval.com)*

## REMARQUES

- **Gestion quantitative :**

Arnaud CARRE : L'agglomération de Clermont-Ferrand a bien avancé en terme de gestion des eaux pluviales ; des bassins d'orage sont installés, il y a par exemple 40 ha de lagunage à Pont du Château.

Laure BELMONT propose de nuancer cette problématique sur l'agglomération Clermontoise.

Jean-Louis LAURENT : au niveau de la confluence avec la Sioule le risque inondation est important. Les communes de Saint-Pourçain et de Contigny sont particulièrement vulnérables. Des photos récentes témoignent d'une hauteur d'eau d'un mètre dans les champs.

Dominique BARTHELEMY : le risque inondation est également important à la confluence avec la Dore.

Laure BELMONT : Une des particularités du bassin Allier aval est qu'il ne prend en compte que l'axe principal et pas ses principaux affluents que sont la Sioule en rive gauche et la Dore en rive droite.

Les membres constatent la nécessité d'engager une réflexion interSAGE (Allier aval/Dore/Sioule/Haut Allier) sur la gestion des inondations et notamment les zones d'expansion des crues.

- **Gestion qualitative :**

Jean-Louis LAURENT : le diagnostic doit tenir compte de la présence naturelle de zones ferro-manganiques sur le bassin versant de l'Allier aval. Il doit aussi relater la problématique des substances médicamenteuses.

Jean-Daniel GANNE : l'impact biologique des substances médicamenteuses est observé depuis 1988 : absence de reproduction chez certaines espèces.

Par ailleurs il existe un risque de pollution le long de l'autoroute A75 entre Coudes et Issoire. C'est la seule portion d'autoroute qui ne soit pas équipée de bassin de rétention. Cela doit être intégré au diagnostic.

Patrick POYET : le diagnostic ne semble pas établir de lien entre la qualité de l'eau et celle des milieux. L'axe Allier est classé en zone Natura 2000. La qualité des eaux est pourtant déterminante pour la biodiversité.

Concernant l'autoroute A75, la mise en place de bassins de rétention sera obligatoire selon les dispositions du futur SDAGE.

Arnaud CARRE : la plupart des petites masses d'eau et des lacs sont concernés par l'eutrophisation, notamment dans le Puy-de-Dôme. Ce problème prend de plus en plus d'ampleur. Les apports de phosphore ne sont pas uniquement d'origine agricole. Ils proviennent aussi des effluents domestiques.

Laure BELMONT : Ces problèmes sont plus difficiles à régler sur les affluents en raison de pollutions diffuses ou de rejets de petites unités d'assainissement qui nécessitent de nouveaux équipements.

Dominique BARTHELEMY : La restauration de la qualité sur une petite masse d'eau prend davantage de temps.

Le SDAGE affiche un objectif d'atteinte du bon état en 2015 pour environ 50% des masses d'eau du bassin Loire-Bretagne. Le Grenelle de l'environnement demande à ce que les 2/3 des masses d'eau à l'échelle nationale soient en bon état en 2015. Cela nécessiterait d'être davantage ambitieux sur le volet morphologie.

Arnaud CARRE : Le budget à l'Agence de l'eau a été multiplié par 3 pour la morphologie.

- **Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux :**

Jean-Louis LAURENT : L'urbanisation tient une place importante dans les perturbations physiques des cours d'eau.

Laure BELMONT : En effet, on peut évoquer l'artificialisation de certains cours d'eau traversant des zones urbaines.

Jean-Louis LAURENT cite l'agglomération Vichy comme exemple.

Jean-Louis LAURENT : les activités touristiques ont des effets positifs d'un point de vue économique mais elles peuvent avoir des impacts sur l'environnement. Il est nécessaire de trouver un juste milieu.

Laure BELMONT : L'enjeu sur un secteur très naturel comme celui-ci c'est que les activités touristiques génèrent suffisamment de ressources pour permettre en parallèle l'entretien des milieux et la prévention nécessaire. Ainsi les pratiques de randonnée, de promenades journalières, où les gens dépensent peu ne faciliteront pas les collectivités locales à investir pour préserver les milieux.

Emmanuel AMOR : L'évaluation socio-économique qui sera réalisée durant la prochaine séquence d'élaboration du SAGE apportera des éléments à la CLE pour définir sa stratégie face à cette problématique.

- **Dynamique fluviale :**

Dominique BARTHELEMY : Il faut faire la part des choses entre les surfaces perdues suite à l'érosion et celles qui sont gagnées dans les zones de dépôt.

Laure BELMONT : Sur les zones de dépôt les terres ne sont pas exploitables de suite. La gestion de la dynamique fluviale est fortement corrélée à la problématique de capture des gravières. Ces questions font débat auprès des experts. Lors des réunions de concertation l'interdiction de créations de nouvelles unités d'extraction de granulats sur l'emprise de la nappe alluviale a été proposée.

Les membres débattent sur la problématique de gestion des anciennes gravières et soulignent sa complexité.

Laure BELMONT : Même si il y a encore peu de retours d'expériences, il existe des techniques de restauration de la dynamique fluviale et de réalimentation de la rivière en sédiments. La structure porteuse du SAGE Drôme en a notamment expérimenté.

Emmanuel AMOR : L'animatrice du SAGE de l'Ain a proposé de recevoir une délégation de la CLE sur place pour présenter les actions en faveur de la dynamique fluviale mises en œuvre sur ce bassin versant.

Les membres approuvent cette démarche mais reconnaissent qu'il serait plus facile que l'animatrice vienne présenter ces expériences aux membres de la CLE.

- **Concertation :**

Jean-Louis LAURENT : le SAGE devra prendre davantage en compte l'usage agriculture avec l'application de la future directive européenne relative à la protection des sols agricoles.

Jean-Louis LAURENT : l'information et la communication sont indispensables dans le cadre de l'élaboration du SAGE.

Les membres retiennent le principe de soumettre le rapport de diagnostic aux personnes présentes lors des réunions des commissions thématiques et géographiques.

## **2. LA LETTRE DU SAGE :**

---

Emmanuel AMOR propose un plan détaillé de la lettre d'information du SAGE intégrant les orientations choisies par le bureau lors des précédentes réunions.

Les membres retiennent les principes suivants pour la rédaction et la diffusion de la lettre d'information :

- Il est important de dire qu'un SAGE est en cours d'élaboration, La clarté et la concision sont indispensables pour que la lettre soit lue,
- Le contenu ne doit pas être trop important, se limiter à 4 pages : dossier sur la dynamique fluviale (enjeux notamment), avancement des phases d'état des lieux et de diagnostic (mais pas de résultats) et agenda,
- Les mairies sont de points de relais stratégiques pour la diffusion.

Jean-Louis LAURENT remarque que le public sera davantage intéressé par les documents de communication quand ils présenteront un aspect plus concerté du SAGE, c'est-à-dire quand les scénarios seront construits.

### **3. Calendrier des réunions et avancée des études :**

---

#### **Appui à l'élaboration des scénarios et au choix de la stratégie**

Bernard SAUVADE et Emmanuel AMOR rappellent que la consultation est en cours jusqu'à fin juillet. L'étude devrait débuter en octobre 2008 pour une durée de 18 mois.

#### **La Chaîne des Puys :**

Emmanuel AMOR rappelle qu'une réunion du comité technique chargé de suivre les études s'est déroulée le 19 juin 2008. Le CETE et le BRGM, bureaux d'étude réalisant le bilan prélèvements-ressources, ont présenté les résultats intermédiaires et soumis pour avis des propositions de points de mesures de débit.

Etant donné l'impossibilité de réunir la commission interSAGE avant la signature de l'arrêté préfectoral de composition de la CLE et la nécessité pour les bureaux d'étude d'engager rapidement la phase de terrain, le bureau de la CLE retient le principe de valider en son sein cette étape intermédiaire. Les présents n'émettent aucune objection mais demandent les membres absents puissent s'exprimer sur les éléments techniques proposés.

#### **Remarques**

Dominique BARTHELEMY : il est nécessaire d'envisager dès maintenant la réalisation de l'évaluation environnementale du SAGE. La CLE peut demander un cadrage préalable auprès des services de l'Etat pour cela.

Les membres retiennent le principe d'ajouter l'évaluation environnementale à l'ordre du jour de la prochaine réunion de CLE et d'intégrer le lancement d'une étude d'appui à la rédaction du rapport environnemental au programme d'action 2009 du SAGE.

### **4. Discussion sur les projets pour lesquels l'avis de la CLE est sollicité**

---

Emmanuel AMOR présente les projets sur lesquels l'avis de la CLE est sollicité par la DDAF de l'Allier :

- Doublement de la RCEA entre Tronget et Cressanges
- Candidature de la Chambre d'Agriculture de l'Allier pour être organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation.

Dans les deux cas un délai de deux mois était fixé à la CLE pour répondre. Emmanuel AMOR précise qu'un courrier signé par le président a été envoyé (premier dossier uniquement) afin de rappeler que la CLE n'était pas en mesure de délibérer tant qu'un nouvel arrêté portant constitution ne serait pas pris suite aux élections.

Patrick POYET apporte des compléments sur le second dossier : l'intérêt d'un organisme unique réside dans la nécessité pour les services de police de l'eau d'accorder des autorisations pérennes dans les Zones de Répartition des Eaux. Même si aucune ZRE n'est incluse dans le périmètre du SAGE Allier aval, le département de l'Allier est concerné dans le bassin versant du Cher. Par ailleurs cette organisation facilite la mise en place de mesures de restriction.

Les membres présents approuvent la démarche conduite par le Président notamment pour insister sur la nécessité de rappeler que la CLE, ou son bureau, souhaite être associée aux réflexions relatives à tout grand projet susceptible d'impacter la ressource en eau sur le bassin versant de l'Allier aval.

**Bureau de la Commission Locale de l'Eau**  
**30/06/2008 PONT-DU-CHÂTEAU**

---

**Personnes Présentes**

ORGANISME	NOM	QUALITE
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Olivier SIMEON	
ASCONIT Consultants	Mme Laure BELMONT	
Chambre départementale d'agriculture de l'Allier	M. Jean-Louis LAURENT	Représentant
Clermont Communauté	M. René VINZIO	Représentant titulaire - Maire de PONT-DU-CHÂTEAU
Conseil Général de l'Allier	Mme Anne Marie DEFAY	Vice-Présidente
Conseil Général du Puy de Dôme	M. Gilles ACHARD	Chargé de mission Milieux aquatiques
Conseil Général du Puy-de-Dôme	M. Bernard SAUVADE	Conseiller Général
DDAF de l'Allier - MISE	M. Patrick POYET	Chef de MISE
DDAF du Puy de Dôme	M. Arnaud CARRE	Responsable de la cellule qualité des milieux
Etablissement Public Loire	M. Emmanuel AMOR	Chargé de mission SAGE Allier aval
Etablissement Public Loire	Mlle Nathalie SAUVANET	Secrétariat SAGE Allier aval
Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Puy-de-Dôme	M. Jean-Daniel GANNE	Administrateur

**Personnes Excusées**

ORGANISME	NOM	QUALITE
Agence de l'eau Loire Bretagne	M. Gilbert NATURALE	Délégué régional
Agence de l'eau Loire Bretagne	M. Marc BOISSIER	Chef de service
CEPA	M. Julien SAILLARD	Chargé de mission
Conseil Général de l'Allier	M. Rodolphe RIDEAU	Chargé de mission gestion de l'eau et des milieux aquatiques
Conseil Régional d'Auvergne	M. Jean-Claude MAIRAL	Vice-Président
Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	M. Yves GEAY	Président
DDAF de l'Allier	Mme Béatrice RAYNAUD	Responsable de mission "Eau et Territoire"
Fédération des AAPPMA du Puy-de-Dôme	François DESMOLLES	Chargé de mission
La Berlasse	M. Paul BERNARD	Conseiller Général du Cher
Sous-Préfecture d'Issoire	M. Hamel-Francis MEKACHERA	Sous-Préfet